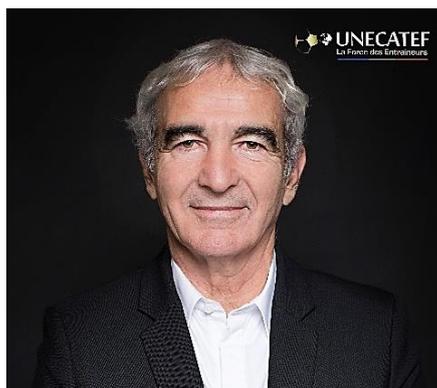


Quand on regarde dans le rétroviseur de l'UNECATEF, ils sont nombreux à louer les services du syndicat dans tous les domaines rattachés à son activité. Ils sont aussi quelques un(e)s à fustiger des manquements relatifs. Peut-être à raison, mais nous pensons très souvent à tort. Nous n'évoquerons pas ceux qui sont les champions du monde de la mémoire courte, qui ont déserté le rang des adhérents, sans avoir omis auparavant de bénéficier des services proposés pour les sortir de situations très compliquées. La solidarité ne se crée pas uniquement lorsque l'on est en difficulté, elle s'entretient également quand on est en poste. Il est préférable de rassurer tous ceux qui continuent de faire confiance à l'équipe syndicale qui œuvre pour défendre la profession avec une énergie connectée à l'ensemble des adhérents.

La crise sanitaire a mis en évidence l'intérêt et la nécessité de se montrer solidaire dans l'accompagnement de ces adhérents. Et si parfois la fatigue, la lassitude, et le découragement peuvent prendre le dessus, nous nous rappelons que ce ne sont que des symptômes d'efforts qui renforcent une énergie qui émet en continu depuis plus de quarante ans. Nous pensons, qu'avec vous, nous devons explorer les incidences et les opportunités destinées à embellir l'année 2022. L'UNECATEF sera donc toujours au premier rang de votre soutien pour vous permettre de pratiquer votre métier dans les meilleures conditions.

## Edito : “Et pourtant elle tourne”

Raymond DOMENECH  
Président de l'UNECATEF



La terre tourne autour du soleil, nous le savons depuis des siècles ! Quand a-t-elle commencé à tourner ? Ça c'est une autre question. Mais nous humains avons fixé ce cycle terrestre en lui donnant des noms et des numéros. Et la nouvelle année commence comme par évidence le 1<sup>er</sup> janvier.

Comment les Perses ou les Grecs anciens comptaient-ils les années ? Ils ne savaient sans doute pas qu'ils vivaient des années négatives << bonne année moins 1952 !! >> disaient-ils ou sans doute qu'ils ne se souhaitaient pas la bonne année ? Ils vivaient au jour le jour ou plutôt au rythme des saisons qui conditionnaient leurs existences au gré des récoltes et des tâches liées à cette nécessité de se nourrir. Au rythme de la nature. Et pour eux le 1<sup>er</sup> janvier n'était que le jour d'avant l'autre jour.

Sauf que nous, nous lui avons donné un nom c'est le nouvel an. Cela n'empêche pas particulièrement depuis 2 ans de vivre avec ce sentiment que notre vie, nos activités,

notre sport se vivent au jour le jour.

Est-ce que j'aurais tous mes joueurs à l'entraînement ce matin ? Combien auront le Covid ? Est-ce que je l'aurais moi-même ? Est-ce que la mairie ne risque pas de fermer les installations et où vais-je pouvoir entraîner ? Est-ce que le match va se jouer ce week-end ? Comment va -t-on se déplacer ? Est-ce que le restaurant sera ouvert ?

Que dois-je faire de mes non vaccinés ? Quels groupes de travail ? Suis-je responsable de leur santé et de celle des vaccinés ? Quelles conséquences sur leur organisme a un covid sévère ou une vaccination ? Est-ce que les vaccinés sont vraiment immunisés ? Pas beaucoup de réponses à ces questions ! On verra demain .... Si le soleil se lève.

Alors pour respecter la tradition, cette manière de répéter des évènements dont on ne sait plus trop leur raison d'exister, veut que l'on s'adresse des vœux pendant 31 jours. Après c'est trop tard on ne souhaite plus rien ça ne marche plus.

Souhaiter que l'on retrouve notre quotidien d'avant Covid, bien sûr. Souhaiter que dans ces épreuves chacun de nous retrouve la force de croire en un avenir radieux, bien sûr. Souhaiter que l'on échappe à ce virus avec une santé résistante, bien sûr. Souhaiter que l'on se rende compte que comme le disait mon ami la rose, on est bien peu de choses et qu'il est temps d'ouvrir les yeux sur notre fonctionnement et notre avenir sur ce gros caillou, bien, bien sûr.

Je vous souhaite tout cela et d'être heureux malgré tout de faire ce merveilleux métier d'entraîneur qu'elles qu'en soient les contraintes. Bon tour du soleil, rendez-vous au prochain passage.

# Point de vue ou point de vue ?

Didier CHRISTOPHE  
Adhérent Unecatéf

2020, 2021 aux oubliettes ? Un vœu pieux ? En 2022, Il y a URGENCE à raboter quelques aspérités et cesser de supporter les invectives, les incertitudes et les brouillards qui jalonnent nos chemins depuis deux ans et qui ne sont pas uniquement dus à la crise sanitaire. URGENCE à éradiquer ceux qui veulent instiller le poison de la dissidence pour en tirer les bénéfices. URGENCE à éliminer le nombre croissant de girouettes et caméléons à la conviction flexible, qui bénéficie d'une mansuétude troublante. URGENCE de reléguer aux oubliettes, les bourdes, finasseries et les influences tentaculaires qui guident les décideurs. Tous aveuglés de la réalité, bâillonnés qu'ils sont par d'hypnotiques éléments de langage qui ne sont que des figures de style qui durent ce que dure le temps des roses.

2022, Sera le temps de mettre à jour le logiciel et éviter les rafistolages, le saupoudrage des actions de dernière minute pour tracer une route empreinte d'objectifs réalisables destinés à renforcer les fondations de notre football.

D'instaurer une dynamique qui rompe avec le marasme ambiant et réponde à l'urgence d'un renouvellement essentiel et espéré pour regagner en crédibilité. Certes,

le chemin est sinueux, pentu, accidenté et piégeux. Il est donc essentiel, pour être authentique, de construire des réponses modernes et adaptées.

Ecouter et répondre aux attentes de tous les acteur(ice)s de notre football tout en les considérant. Tou(te)s espèrent des idées, des innovations, des actes pour les aider à la concrétisation d'un avenir conquérant et passionné. C'est le socle incontournable d'une relance d'un football qui, depuis deux ans, tangué à chaque coup de grisou sanitaire et de violence. La boussole cadennassée sur avis de tempête nous oblige à faire le ménage dans nos illusions.

Faire vivre les valeurs du collectif, faire fi des luttes intestines de bas niveau (ce n'est pas gagné au regard d'un mois de janvier déjà agité), conjuguer l'audace de la liberté et l'exigence de la solidarité seront les fondamentaux indispensables

d'une nouvelle ère.

2022, ce n'est pas une révolution qu'il nous faut c'est une évolution pour renouer avec la puissance des émotions partagées en toute sérénité. En fait, ce ne sont pas les idées qui manquent mais la force de conviction.



L'UNECATEF vous informe de la sortie d'une nouvelle plateforme numérique de contenus sportif à vocation pédagogique : [MyCoach TV](#) Vous pourrez y retrouver les témoignages de joueurs, entraîneurs et experts qui partagent leur savoir-faire et leur expérience le temps de vidéos tutos.



[http://r.email.mycoachsport.com/mk/mr/tl0vfZx\\_AhALFU5BsXTe2M8onM3AyD703CS7vlyXKmfxtcR752ssdVKLT\\_6lIWfesJQiVYNxHxMvLLmTWItJ4d\\_HeWQeJcbsWhuQVa7n4xIH22yy974XcV9ERQ6qXu9enb5nD-wlgwtS](http://r.email.mycoachsport.com/mk/mr/tl0vfZx_AhALFU5BsXTe2M8onM3AyD703CS7vlyXKmfxtcR752ssdVKLT_6lIWfesJQiVYNxHxMvLLmTWItJ4d_HeWQeJcbsWhuQVa7n4xIH22yy974XcV9ERQ6qXu9enb5nD-wlgwtS)



## RUPTURE CONVENTIONNELLE OBLIGATION DE RECOURS AU TELESERVICE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2022

Le Décret n° 2021-1639 du 13 décembre 2021 portant obligation de recours au téléservice pour réaliser la demande d'homologation de la convention de rupture du contrat de travail a été publié au Journal Officiel de la République Française, le mercredi 15 décembre 2021.

Il entend modifier les conditions de dépôt des demandes d'homologation des ruptures conventionnelles, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022.

A compter de cette date, le recours au téléservice sera obligatoire, sauf si l'une des parties à la rupture conventionnelle n'est pas en mesure d'utiliser ce téléservice, auquel cas elle pourra effectuer sa démarche par le dépôt d'un formulaire auprès de l'autorité administrative concernée. Le principe deviendra donc le recours au téléservice et l'exception le dépôt d'un formulaire auprès de l'autorité administrative. Là où jusqu'à présent les conditions de dépôt n'étaient ni hiérarchisées, ni priorisées.

## BAREME MACRON : LA SAGA CONTINUE

Dans un arrêt du 15 décembre 2021, la Cour de cassation affirme :

- d'une part que l'indemnité à la charge de l'employeur du fait du licenciement sans cause réelle et sérieuse d'un salarié s'exprime en brut et non en net ;
- d'autre part, que l'indemnité en réparation du préjudice subi du fait de l'absence de notification écrite des motifs qui s'opposent au reclassement et l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse ne se cumulent pas.

Certains indices peuvent conduire à penser que la Cour de cassation se prépare à valider la pleine application l'article L. 1235-3 du Code du travail, et donc sa conformité aux traités internationaux. En effet, en précisant que les indemnités pour licenciement sans cause réelle et sérieuse prévues à l'article L. 1235-3 du Code travail ne pouvaient être accordées qu'en brut, la Chambre sociale limite l'indemnisation du salarié et applique de facto le plafond des barèmes prévus.

Dans son considérant n°7, la Cour précise que le salarié « **ne pouvait prétendre**, au regard de son ancienneté de vingt-neuf ans dans l'entreprise **et au montant de son salaire brut de 3 188,21 euros**, qu'à une indemnité maximale de **63 364,20 euros bruts** ».

Ne pouvant se prononcer sur un contrôle de conventionnalité de l'article L. 1235-3 du Code du travail en l'absence de moyen relevé à ce titre, il est permis de penser que la Cour de cassation a souhaité ainsi adresser un message sur sa future position. D'autant qu'il convient de relever que l'arrêt du 15 décembre 2021 est publié au bulletin. En d'autres termes, si notre attente n'est pas totalement terminée pour obtenir une position claire de la Haute Cour, on peut néanmoins y voir là un signe annonciateur.

# Le cumul Emploi - Retraite en 2022 <sup>(1)</sup>

Jacky ROCHE  
Membre du Comité Directeur UNECATEF  
Chargé des missions Pôle Emploi & Retraites

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le dispositif du cumul emploi-retraite permet au retraité :

- de reprendre une activité professionnelle alors même qu'il est à la retraite ;
- tout en cumulant ses nouveaux revenus professionnels avec sa pension de retraite de base et complémentaire.

La reprise de cette activité ne permet pas d'acquérir de nouveaux droits à retraite. Toutefois, ceci pourrait être amené à changer si la réforme des retraites, qui est pour l'instant abandonnée, entre en vigueur.

Le bénéfice du cumul emploi-retraite est ouvert à toute catégorie de salarié-retraité du régime général.

Cependant, si vous souhaitez bénéficier du dispositif cumul emploi-retraite, vous devez avoir arrêté l'ensemble des activités professionnelles que vous exercez auparavant, sauf :

- des activités artistiques, littéraires, scientifiques, juridictionnelles ;
- des activités d'hébergement en milieu rural ;
- des activités d'élu local ;
- des activités de jury dans le cadre de concours publics.

En pratique, après avoir liquidé vos droits à la retraite, vous pouvez reprendre une activité rémunérée, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé, que ce soit sous le statut salarié ou non salarié. Vous pouvez également travailler pour le compte du dernier employeur chez qui vous étiez embauché avant la liquidation de votre retraite.



À savoir : dès lors que le salarié cesse son activité chez son dernier employeur et qu'il perçoit sa pension de retraite :

1. à taux plein, il peut retravailler chez son ancien employeur et cumuler retraite et revenus d'activité sans délai de carence ;
2. s'il ne bénéficie pas du taux plein, le retraité ne peut pas contracter avec son ancien employeur avant un délai de six mois. S'il ne respecte pas ce délai, il pourra travailler mais sa pension de retraite ne lui sera plus versée.

## CUMUL TOTAL OU CUMUL PARTIEL QUELLE DIFFERENCE ?

1°) Si vous décidez de reprendre une activité salariée rémunérée, sachez que le cumul des revenus entre votre pension de retraite et vos revenus professionnels peut être total si :

- vous avez atteint l'âge légal de départ à la retraite (62 ans) et que vous justifiez d'une durée d'assurance et de périodes reconnues équivalentes à un taux plein ou vous avez atteint 66 ou 67 ans selon votre date de naissance (retraite à taux plein automatique) ;
- vous avez liquidé vos pensions de retraite auprès de la totalité des régimes légaux ou rendus légalement obligatoires, de base et complémentaires, français et étrangers ainsi qu'auprès des régimes des organisations internationales dont vous avez relevé.

Tous vos revenus liés à votre activité professionnelle peuvent se cumuler avec votre pension de retraite et ce, sans plafond maximum.

2°) Le cumul est en revanche partiel si vous ne remplissez pas les conditions qui permettent d'avoir droit au cumul intégral de vos revenus professionnels et de vos pensions de retraite. Ainsi, le cumul des revenus et des pensions retraite ne doit pas dépasser le plafond suivant :

- soit 160 % du SMIC (soit 2.564,99 euros au 1er janvier 2022) ;
- soit le revenu moyen des 3 derniers mois civils d'activité, perçu avant que la liquidation de vos droits n'intervienne.

C'est le montant le plus élevé, donc le plus avantageux pour vous, qui sera appliqué. Concrètement, le salarié retraité qui reprend une activité ne doit pas gagner plus que ce qu'il gagnait avant son départ en retraite ou 160% du SMIC. Si le cumul dépasse le plafond, la retraite de base sera diminuée en conséquence.

Si vous reprenez une activité rémunérée, vous devez, dans le mois qui suit la date de reprise d'une activité, prévenir par écrit la caisse de retraite à laquelle vous êtes affilié. Vous avez l'obligation de lui transmettre certaines informations et documents tels que :

- le nom et l'adresse de l'employeur chez qui vous avez repris une activité ;
- la date de reprise d'une activité ;
- le montant de vos revenus professionnels ;
- le nom du régime de Sécurité Sociale auprès duquel vous êtes affilié ;
- vos bulletins de salaire ;
- le nom et l'adresse des organismes de retraite de base et de retraite complémentaire qui versent vos pensions.



## DIX MOIS VERS L'EMPLOI 17<sup>ème</sup> EDITION DÉCEMBRE 2021 – MAI 2022



A 46 ans, Richard BENEDETTI a ressenti un véritable coup de foudre et le grand frisson pour embrayer une reconversion professionnelle comme journaliste sportif. Débuté au Dauphiné Libéré, sa carrière l'a conduit au début des années 2000 dans les sphères de l'Olympique Lyonnais pour devenir le meilleur commentateur de la chaîne OL TV.

Auprès de Bernard LACOMBE, Florian MAURICE, Maxence FLACHEZ, il a commenté tous les matchs de l'équipe professionnelle sur tous les terrains de France et d'Europe. Retraité des studios télé et de la presse en général, depuis trois ans, il suit les premières sessions de Dix Mois Vers l'Emploi pour évoquer le déroulement du programme et aller à la rencontre des acteur(rice)s responsable du programme et entraîneur(e)s participants.

### **Raymond DOMENECH : « Une ouverture vers les autres »**

Après une saison blanche en raison des conditions sanitaires, C'est à Autrans, écrin situé en plein cœur du massif du Vercors à 1050 m d'altitude, au pied des pistes de ski de fond bénéficiant d'un enneigement et d'une météo exceptionnels, qu'a débuté la 17<sup>ème</sup> édition de Dix Mois Vers l'Emploi (DMVE). Dans les superbes installations de la résidence Escandille (photo ci-dessous), du 12 au 17 décembre 2021, 12 entraîneurs sont présents pour participer à cette nouvelle aventure répartie sur 5 sessions d'une semaine et deux sessions à distance.



Dès l'arrivée sur le site de l'Escandille, le président Raymond DOMENECH a donné les trois coups de cette édition. En quelques phrases concises, des mots forts, le tout empreint d'optimisme basé sur le vécu, il a véhiculé son message et la raison d'être de ce programme. « Ce programme est une véritable plus-value pour vous. Ce n'est jamais facile de s'inscrire, de se dire que je suis en difficulté, d'assumer la situation. C'est donc, déjà, une victoire pour vous d'être là. Cela prouve que vous voulez vous battre. Vous allez créer des liens entre vous, des affinités, bénéficier des expertises des autres participants. C'est aussi une ouverture vers les autres. Une façon d'élargir son réseau. Cela permet de donner ou redonner de la confiance. Sachez que 90 % de ceux qui ont participé par le passé à ce programme ont retrouvé un emploi et

dites-vous que la formation française est largement au niveau des autres pays... ».

Après les mots du président, Mme Anissa HAMIMI Directrice Générale de l'UNECATEF, en charge de toute la logistique déplacements, hôtellerie et restauration a souligné son plaisir de participer à cette relance de DMVE en insistant sur le fait que chaque entraîneur doit être animé d'un esprit coopératif qui accompagne les projets et ambitions de chacun et peaufine son savoir-faire.

Dans la continuité et usant de mots forts, Didier CHRISTOPHE « maître d'œuvre » de cette 17<sup>ème</sup> édition a rapidement mis le groupe dans l'ambiance. « Ce programme, qui n'est pas une formation mais un accompagnement, n'accorde pas de privilèges. Mais ce dont nous sommes sûr, c'est que vous allez bénéficier de la dynamique de groupe pour rebondir. Votre présence, ici, c'est le premier jour d'une nouvelle aventure qui nous l'espérons vous permettra de concrétiser vos ambitions professionnelles ».

Comme le rappelle souvent Karl OLIVE, intervenant média-training, DMVE est une véritable boîte à outils passeport vers l'emploi. Des compétences de haut niveau dans tous les domaines : anglais, informatique, communication, management, projet professionnel, analyse vidéo, expatriation, médecine du sport, formations professionnelles, etc.... Toutes les facettes du métier sont abordées. Le tout organisé en modules collectifs et individuels. Pour agrémente le séjour et renouer avec le goût de l'effort et de la compétition, des activités Outdoor sont prévues au programme avec randonnées raquettes, airboard et course d'orientation biathlon.

5 journées bien remplies qui peuvent débuter très tôt pour ceux qui saisisent l'occasion de partir, dès 05h45, à la découverte de Autrans à la lumière des étoiles, pour une dizaine de kilomètres rythmés, dans les pas de Didier CHRISTOPHE.

## EN DIRECT DE AUTRANS AVEC :

### **Sylvain MATRISCIANO : « Toujours un apprenti... »**

Malgré ses 58 ans et son immense vécu, le Bisontin a toujours cette soif d'apprendre et de donner dans ce monde qu'il côtoie depuis un peu plus de 40 ans... 13 saisons comme gardien de but à Besançon, Lille, Nancy, Valenciennes. 26 ans ensuite comme entraîneur professionnel, directeur sportif, conseiller technique, entraîneur national, formateur, entraîneur adjoint aux Girondins de Bordeaux, directeur du centre de formation du RC Lens et enfin en poste à l'US Medina Alger. Du vécu, de la sagesse, des compétences, du recul et toujours, toujours de la curiosité, de l'envie.

Pourquoi, retrouve-t-on Sylvain MATRISCIANO stagiaire à DMVE ?



« Je profite d'une respiration dans mon parcours. Je connais le dispositif depuis son origine. Je sentais le besoin de me replonger dans quelques domaines (anglais, informatique, vidéo...). C'est aussi l'opportunité de rester au contact avec le milieu »

Qu'est-ce qui te motive après toutes ces années ?

« Tu es toujours très attentif, toujours en formation. On est un apprenti permanent, un braconnier, un chercheur... J'ai eu beaucoup de chance ; j'ai fait de belles rencontres ; j'ai eu des casquettes différentes en étant plus ou moins exposé en fonction des postes occupés. J'ai fait à peu près tout ce que l'on pouvait faire dans ce métier. Cela prouve qu'il y a de la place pour tout le monde. J'ai envie de donner. Pour moi, c'est très important, c'est un plaisir. Je veux me rendre utile, servir à quelque chose. Je cherche à m'améliorer. Je m'ouvre vers d'autres domaines en étant curieux. J'ai une forme de quête vers d'autres expertises, expériences ».

L'évolution ?

« Il y a déjà celle des jeunes joueurs. La patience n'existe plus. Ils veulent tout, tout de suite. Il y a l'évolution des postes comme celui des gardiens de but et ce n'est pas fini. Il y a aussi l'évolution des staffs. Quand je jouais dans les années 80/90, tu avais l'entraîneur et un adjoint !

Aujourd'hui, il y a des experts dans différents domaines, des outils... La performance est globale. La notion d'équipe est primordiale. Et il faut souvent dans ton travail au quotidien avoir plusieurs cordes à ton arc ».

### **Armand ZELISKO : « Besoin de contacts, d'ambiance de groupe »**

Le natif de Crépy-en-Valois savoure cette première session du DMVE... Il retrouve un cadre collectif et découvre de nouveaux moyens de se perfectionner...

Comment te retrouves-tu dans ce 17<sup>ème</sup> programme du DMVE ?

« Mon aventure de préparateur athlétique à l'En Avant Guingamp (EAG) s'est terminée en fin de saison dernière. Cela a été difficile de se mettre sur le marché en juin dernier. Par le plus grand des hasards, j'ai vu ce programme sur le site de l'UNECATEF. Immédiatement, je me suis dit bingo. J'avais besoin de contacts, de retrouver une ambiance de groupe sans que cela soit une formation au sens strict du terme, de voir les différents modules ».

Quelles sont tes impressions ?

« J'aime l'ambiance de ce petit groupe. Les intervenants sont top. C'est très participatif. Sur la partie management, j'ai compris des choses. En anglais, je me suis donné l'objectif de passer le TOEIC en 1 an pour avoir un justificatif de niveau. Sur la vidéo, j'ai déjà découvert deux ou trois choses »

Un mot sur ton parcours ?

« J'ai eu de la chance. J'avais fait un bon rapport de stage pour mon diplôme de STAPS. J'ai pu ainsi intégrer à 21 ans le Centre de Formation du SC Amiens. Par la suite, j'ai travaillé au Pôle Espoirs à Dijon avant de revenir à Amiens avec le groupe professionnel. Dans la foulée, je suis parti à l'Akademi de l'EAG, puis j'ai eu un poste de préparateur athlétique dans le groupe pro. J'ai ainsi vu tous les spectres de la préparation physique. J'adore l'adrénaline du match mais j'ai une préférence pour la réathlétisation des joueurs. La relation avec ces derniers est différente. Pour eux, cette période n'est pas une contrainte comme peut l'être la préparation. C'est une nécessité avec un vrai parcours pour retrouver l'intégralité de ses moyens. »

L'évolution du foot, ta façon de travailler ?

« Bien sûr, celle des joueurs et des outils qui évoluent très vite. Tu ne peux pas rester à la traîne. Les GPS sont devenus indispensables. Il faut adapter les exigences aux différents postes. Pour les exercices, je me documente beaucoup ; je suis abonné à de nombreuses revues. Je n'hésite pas à reprendre ce que font certains collègues. »

L'avenir ?

« Je suis de nature optimiste. Aujourd'hui, je ressens simplement le manque de cette fameuse machine à laver, du rythme de la compétition. J'aime l'esprit d'équipe, bosser en staff. »



\*Depuis cet interview Armand ZELISKO s'est engagé avec le club de Lausanne comme préparateur physique au centre de formation

# DERRIERE LA CASQUETTE DE L'ENTRAINEUR DE FOOTBALL : LA LUMIERE, L'OMBRE OU L'OUBLI ?

Jean BREHON, Hugo JUSKOWIAK, Loïc SALLE  
Maîtres de conférences



Dans la continuité des travaux de recherche menés depuis 2014<sup>1</sup>, Jean BREHON\*, Hugo JUSKOWIAK\* et Loïc SALLE\*\*, maîtres de conférences à l'Université d'Artois\* et l'Université de Lille\*\*, questionnent actuellement, et dans le cadre d'un programme scientifique soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, les fragilités sociales, professionnelles, physiques et psychologiques des entraîneurs de football mais aussi les ressources (individuelles et collectives) mobilisées pour faire face aux situations professionnelles vécues. Si la diversité (profils, conceptions et exercices du métier, carrières) caractérise le groupe professionnel des coachs, une similitude (parmi d'autres) les réunit : ils sont constamment confrontés à l'incertitude professionnelle et contractuelle, dans un univers concurrentiel, sélectif voire précaire<sup>2</sup>.

Les chercheurs souhaitent donc répondre à quelques questions simples en apparence : quelles sont les difficultés inhérentes à la profession d'entraîneur ? Quelles disqualifications sociale et/ou professionnelle peuvent-elles causer ? Qui sont les individus les plus concernés ? Quels dispositifs protecteurs, existent-ils, à l'échelle des clubs et des institutions sportives, et quelles ressources sont mobilisées par les acteurs pour être protégé ? Pour quels résultats ?

En cherchant à répondre à ces questions, il s'agit de qualifier les vulnérabilités rencontrées et d'analyser les processus de dégradation statutaire, d'affaiblissement des ressources, de bien-être et de prestige social engendrés pour l'entraîneur professionnel placé sur un banc éjectable, temporairement inactif, déclassé (niveau d'encadrement inférieur) voire en situation de chômage. L'objectif est également de questionner les mécanismes institutionnels et individuels mis en place pour rebondir professionnellement et socialement.

Observations en clubs, analyses statistiques, entretiens auprès de professionnels, questionnaires prochainement diffusés à grande échelle et suivi du programme Dix Moi Vers l'Emploi proposé par l'UNECATEF depuis 2004, constituent les principaux outils utilisés par les chercheurs qui souhaitent se tenir « au plus près de la réalité et des terrains ».

La première session suivie à Autrans en décembre dernier a été l'occasion pour eux de se rapprocher des stagiaires et de mieux comprendre le fonctionnement de ce dispositif d'accompagnement : « nous avons découvert un programme original, complet, une organisation bien rôdée et des stagiaires ouverts à l'accompagnement : se ressourcer, faire le deuil du passé, analyser sereinement la situation du moment et les perspectives à venir, se remettre à niveau, faire réseau constituent en effet des leviers essentiels non pas pour retrouver un emploi mais pour mettre plus d'atouts utiles au rebond professionnel espéré ».

Si les profils des stagiaires sont très différents (âge, diplôme, expérience, carrière notamment), au cours de la semaine et par la diversité des interventions proposées, du management ferme mais bienveillant de Didier CHRISTOPHE et des activités de « Team building » proposées, le groupe s'est constitué et s'est progressivement « ouvert » aux partages d'expériences professionnelles. Sans être un intermédiaire de l'emploi, ce dispositif semble réellement constituer une plateforme d'accompagnement utile pour regagner la confiance parfois perdue, remettre le pied à l'étrier comme l'exprime Didier CHRISTOPHE) et envisager, non sans anxiété bien entendu, l'avenir proche.

Au-delà du fonctionnement proposé, « nous avons aussi découvert des personnes passionnées et passionnantes et avons beaucoup apprécié l'accueil réservé ! Très loin des clichés qui font du football un milieu systématiquement fermé ». La poursuite in situ du travail de recherche (2021-2024) devait permettre d'apporter, à moyen terme, un éclairage objectif sur les conditions qui permettent aux coachs de « sortir, subir et rebondir dans le métier ».

<sup>1</sup> Convention de recherche collaborative UNECATEF, FFF, Université d'Artois intitulée : « Entrer, exercer, durer, se diversifier dans le métier d'entraîneur de football » (2015-2018).

<sup>2</sup> Sallé, L., Bréhon, J. et Juskowiak, H. (2017). (Coord). *Entraîneur de haut-niveau : l'homme aux mille casquettes*, *Revue juridique et économique du sport*, 180, 17-32. Bréhon, J., Juskowiak, H. et Sallé, L. (2016). *Entraîneur de football professionnel : itinéraire d'un joueur gâté ? Formation-emploi*, 136, 7-29.

(1) Toutes les informations traitées dans ce numéro 12 de la lettre de l'UNECATEF (principalement dans les domaines juridiques, sociales et retraites) sont données à titre indicatif et susceptibles d'évoluer à tout moment. Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec l'UNECATEF, aux coordonnées ci-dessous, qui vous orientera vers nos spécialistes qui répondront en direct à vos questions.



Tél : 01 44 31 73 55

Site internet [www.unecatef.fr](http://www.unecatef.fr)

Courriel [ahamimi@fff.fr](mailto:ahamimi@fff.fr)



#### NOS PARTENAIRES



